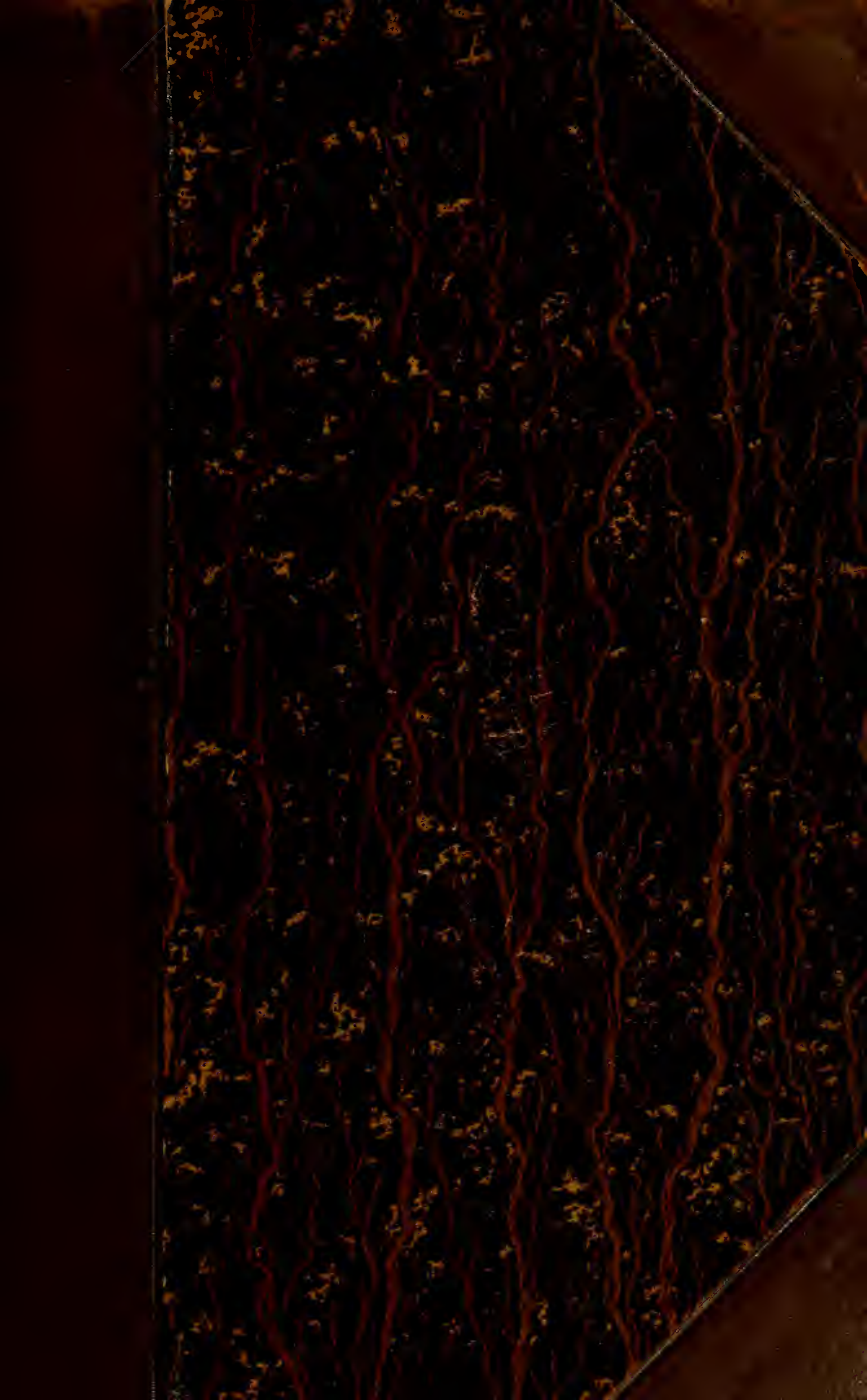




ebst.
G-w
#612
17 17

HARANGVE DE L'AMATEVR DE IVSTICE,

AVX TROIS ESTATS.

M. D. C. XV.

HARANGVE
De l'Amateur de Iustice,
AVX TROIS ESTATS.

C'Est de vous (Messieurs) que nous esperons que la Iustice sera remise en la possession de son ancien patrimoine, d'ou elle a esté honteusement banie par ceux de nostre Siecle; c'est de vous que nous attendons le restablissement de son ancienne Noblesse enfermeé dans les coffres de l'ignorance, liée & garotteé d'vne chesne a la Persienne souuenés vous que c'est elle qui a faict autres fois florir toutes ces belle Republicques payẽnes, dont vous aués tiré vos loix, celle de Rome, d'Athene, & de Lacedemone ne se sont elles pas perdues en la perdant; prenés garde qu'il n'en arriue autãt a la vostre, car elle commance a se lasser d'endurer, si vous ne donnés ordre qu'elle ne soit remise en sa premiere splendeur. Pleust à Dieu que ceux qui sont pourueus de ses offices, sçeussent bien praticquer ces belles leçons que Dieu leur a dictées par la bouche de ses Prophetes & Apostres. Iuges voyés ce que vous faictes, car ce n'est point le Iugement des hommes que vous exercés, mais celuy de vostre Dieu & selon que vous iugerés ainsi serés vous iugés, & derechef, faictes Iugement & Iustice, ou autrement i'ay iuré en moy que vostre maison sera deserte. Elles leur seroient fort facilles a mettre en vsage, s'ils auoient tant soit peu d'experience aux affaires, & suiuoyent les loix; c'est a

dire si la loy dominoit, non pas eux la loy. Et a la verité nous dirons, que la Republicque laquelle est la mieux ordonnée & policée, & celle en laquelle domine non tous indiferemment ou plusieurs, ains celle en laquelle la loy seule domine, car elle n'est iamais poussée d'aucune affection, elle ne se courouce point, elle ne hait personne, elle n'est point saisie d'ambition, elle aime tous également & les fauorise, & tandis qu'elle domine, elle n'endure point qu'aucun s'esleue par ambition, pour conduire le peuple a son plaisir, mais elle gouuerne sagement la Republicque : c'est pourquoy le Iureconsulte Pomponius, l'appelle vne promesse & obligation commune de la Republicque; & Aristote qu'elle est le commun cõsentement du peuple, lequel ordonne par escrit comme chasque chose se doit faire ou non faire: ainsi aussi Ciceron, qu'elle ordonne ce qui est iuste & bon, & deffend ce qui est mauuais; a quoy s'accorde ce que dit le Iureconsulte Modestinus, que la force & vigueur de la loy est commander, deffendre, punir, & permettre. Et certes les Magistrats qui l'ont violeé & violent encores tous les iours, doibuent bien panser que l'œil de la vengeance ne dormira pas tousiours. Ceux qui ont droit de Iustice, comme plusieurs Seigneurs debuoient bien connoistre ceux lesquels ils cõmettent pour l'exercer : car de la vient vn grand bien a leurs subjects ou vn tres-grand mal ainsi donc (Seigneurs) lors que les offices des Iuges vacqueront en vos iustices, donnés les places de iudicature a gens qui en soient capables & dignes, vous serés les premiers qui en receurés les

fruicts, & vos subiects les seconds. Dauentage vous ferés voir a nos Roys la faute qu'ils font de vendre les Estats, voire des premiers de leur Iustice, & non seulement des Iuges & Iurisdictions Royales, & des Iuges Presidiaux, mais des Parlemens. Le Roy Louis douziesme en fit le premier l'ouuerture pour les Estats de la chambre des Comptes le Roy Frāçois apres la suiui, pour tous les Estats de iudicature, mesme des Parlemens, celuy a qui nous nous ressentons tant redebuables d'auoir fauorisé les lettres en France. Et le Roy Henry le Grand, duquel les loüanges sont & seront a iamais espandües iusques aux derniers confins du monde, a la persuasion d'aucuns qui luy representerent les grands deniers qui luy en viendroient les a rendus fiefs, faisant financer par an aux Officiers le sixiesme de leur estat. Miserables qui tiēnent des charges a ceste condition, que acheptent le temps qu'ils consument a seruir d'vne somme qu'il faut qu'ils gaignent pour la payer, & si par ce moyen en rendant les estats fiefs, c'est oster aux gens d'honneur le moyen de pouuoir seruir leur pays, & ouurir la porte aux ignorans, c'est a dire a ceux qui auront plus d'argent que de science. Helas ou est ce grand President la Vacquerie, pour nous en faire des Rémonstrances, n'en naistra il point vn Phenix de ces cendres pour nous entonner icy les discours, & nous apprendre que ce n'est point l'or & l'argent qui maintiennent les Roys & leurs estats: mais ces deux colomnes, la pieté & la Iustice. Heureux ceux qui ont tellement gouuerné leurs Prouinces qu'ils n'ont laissé apres eux au-

cun vestige d'auarice & luxure. Rochés inaccessibles, forteresses imprenables & inexpugnables bouleuerts de iustice, quand aurons nous l'heur que nostre Roy vous appellera par vos capacités suffisances, bonnes mœurs, & grande experience aux affaires : afin d'amanter toutes sortes de moyens fort propres a tirer la verité du milieu des tenebres, discerner le iuste de l'iniuste, garenti les vefues & les Orphelins de la foule & oppression des profanes & impies. Les reformatiõs cõmãcẽt quelquesfois par les parties les plus basses doncques (Seigneurs) a qui le Roy a concedé les Iustices ne cerchés les officiers du Roy dans les Iurisdictions, qui remplissent leurs sieges des appellations des sentences qu'il auront eux mesmes donneés, pour se faire recepuoir plusieurs fois aux parties & y proffitent en diuers temps n'y admettés point aussi des Procureurs des Sieges car ils n'auront que l'habit des Iuges, qui est la robe qu'ils y porteront aux iours qu'ils iront exercer leurs charges, & peut estre qu'encores ils auront apprehension, d'enueloper leur ignorance d'vne soutane & d'vne robe: croyés moy ce sõt tous vautours enrobés, monstres biformes, horribles & exerables, ayant bien au dehors la figure d'hommes, mais en effect & au dedans, ce sont des vrays toreaux, des loups affamés, des bestes farouches & sauuages, qui se repaissent incessamment de chair humaine, escorchent le pauure peuple, le succent iusques aux entrailles, foulent le iuste & l'innocent, tantost par faux contracts, tantost par mutilations des registres, tantost par concussions & exactions tres-pernicieuses nous

voyons praticquer cela tous les iours a noſtre grand regret, qui me meut de repreſenter icy les qualités d'vn bon Iuge, pour le choix que vous en ferés quand l'occaſion s'en preſentera aucuns ont depeint la Iuſtice couuerte d'vn grand voile & ſans yeux, en quoy il me ſemble qu'ils luy font iniure : car ſur toutes choſes celuy qui eſt iuge, doibt auoir les yeux clairs-voyans, fermes & aſſurés a la terreur des meſchans : mais peut eſtre qu'ils ont voulu dire, que le Iuge ne doit ſe ſoucier des menaces, ny des prieres des grands de ſes parens, ny de ſes amis, & qu'il doit deſtourner d'eux les lumieres chaſtes de la Iuſtice, de crainte que ſes yeux ne ſoyēt eſbloüis & ne conuiēt, par ce qu'il doit faire iugement du bien d'auec le mal, & des innocens d'auec les coulpables, qu'il ne ſe laiſſe point corrompre, par les eſperances, faueurs, proffits & telles autres eſpeces de charmes plus dangereux que ceux des magiciens, que leurs yeux ne ſoyent point ſurpris, conſtants & aſſeurés comme ceux de Socrate, quand ſans ſiller il regardoit le ſoleil, c'eſt a dire, Dieu du chef, duquel la iuſtice eſt neé, le gouuernail & conduicte de laquelle il a commiſe au Iuge, ainſi Qu'a-Eneé ſon vaiſſeau a Palinurus, qui pour ſi peu qu'il ſe d'eſcouure de l'equité, tombera precipité entre les Hyrtes & les rochers, ſes yeux auſſi peu deſirans que ſes mains continantes ainſi que diſoit Pericles, habillé modeſtement d'habits deceus a ſa charge, incorruptible, aueugle aux preſens, qu'il ſoit tellement eſgal enuers vn chaſcun, qu'il puiſſe iuger ſans paſſion, & que la raiſon luy ſoit comme en la main le baſton a l'aueugle, du-

quel il tatonne s'il ny a point de pierre en son chemin contre laquelle il offense & blesse son pied : que selon Solon il aye les aureilles fort ouuertes, a celle fin de s'accoustumer a ouir bien ou mal dire de luy, & ne fust esmeu des loüanges ou des medisances du vulgaire, & mesme quelquefois a la façon d'Vllisse, il se bouchat les aureilles de cire, & quelques-fois d'estre sourd, mais non lors qu'il exerce sa charge: bref estre tel que Perse le d'espeint en ces vers.

Ille sciat iustum, gemina suspendere lance
Ancipitis libræ, rectum discernat, vbi inter
Curua subit, vel cum fallit pede regula varo
Sitque potis nigrum vitio prefigere Theta.

Au surplus, nous donnons aussi l'aduis de Ciceron en son Oraison *pro Cluentio*; *nec lentum nimis etiam esse debere, ne litium faciat immortalitem, neque frigidum nimis in delictis plectendis purgandaque scelestis hominibus ciuitate*: mais nous voulons que le Iuge viue auec vne ame innocēte, qu'il n'apprehende point la peine, qu'il ne soit point paresseux, ny qu'il se laisse trop aller, qu'il ne se face aussi trop redoubter, qu'il ne soit audacieux, mais bien temperé, qu'il ne soit trop precipitant, ne aussi trop estourdi, qu'il ne se laisse emporter a la collere, ny a trop grande compassion, qu'il ne se laisse fleschir, qu'il soit tousiours ferme, qu'il ne se laisse suborner : bref qu'il soit aussi homme de biē & aussi sage que celuy lequel a peine Apollo peut il trouuer entre mil. Quand nous le voudrons choisir, il ne faut point que nous ayons autrement esgard a sa parenté à son estre & creatiō: mais seulement que nous regardions s'il a esté

nourri

nourri & allaicté du laict des mammelles de Iustice, laissant la les moyens qui ne sont que choses terrestres, caducs & perissables. Imitons ces anciens payens, lesquels estoient tous zelateurs de Iustice, ne la laissants point a labandon de qui la vouloit, ne l'exposoient point a l'encan, comme nous semblons faire auiourd'huy a toute sorte de personnes, ainsi qu'vne marchandise, dont on ne faict pas grand compte. Allexandre Seuere Syrien de natiō, bon Prince, guerrier, iusticier, pieux, & le premier Empereur Christicolle apres Adrian, na iamais permis, ne voulu souffrir, que les Estats de Iudicature se missent en vente, *necesse est* (inquit) *vt qui emit vendat: ego non patiar mercatores potestatum, quos si partiar damnare non possim: Erubesco enim punire illum hominem qui emit & vendit* Voila de belles parolles dignes certes d'vn tel Prince, lesquelles peuuent seruir d'exemples a nos Roys, qui maintenant ne sçauroient auiourd'huy punir iustement ceux qui ont charge sur vn peuple, s'ils commettent quelque iniustice, parce que l'on peut dire que ce sont eux mesmes, qui leur en donnent le subject, mettants en vente leurs Estats de iudicature, les desliurants aux plus chers & derniers encherisseurs, qui le plus souuent sont enfans de Marchans, qui n'auront iamais este nourris en l'Eschole de vertu, & lesquels osent bien mettre tout leur auoir, ou bien peu s'en faudra en des Estats, pour exercer toute leur vie contre leurs consciances toutes sortes d'impietés, ne se proposans, ne liberté, ne vertu pour leur but: ains seulement vne conuoitise de cheuances, auoir, & richesses, laquelle n'a borne ne mesure quelconque, ne aucun assouuissement, non plus qu'vn feu bien embrazé, ou vn creux abis-

me de mer, l'vn & l'autre insatiables de tout ce qui se peut mettre dedans. Mais le pis que ie voy, c'est que la plus part deux, sont ordinairement alliés les vns auec les autres, de sorte que si quelqu'vn deux a delinqué, il est impossible d'en esperer la punitiõ, & moins encores d'auoir Iustice, si on a quelque chose a desmesler auec eux, & si on en veut recuser vn, il faut par mesme moyen recuser tout le siege, cõme nous voyons cela ariuer souuent. Es Estats du païs de Languedoc tenus a Montpellier, en l'an mil D.lvj. il fut arresté de remonstrer au Roy, qu'il luy plûst ordonner, que les proches parens & alliez ne fussent admis en mesme siege ny en mesme court: Et quatre ans apres, les mesmes remonstrances furent faictes au Roy par les Estats de France tenus à Orleans, mais il est impossible d'y remedier maintenant, tant que les Estats soient perpetuels, & conserués par la Paulette. Il y a deux cents-cinquãte ans & plus que le Roy Charles cinquiesme, & auparauant luy Philipe le Bel, Auoient ordonné que nul ne fust Iuge au pays de sa naissance, conformement a l'Edit de Marcaurele, lequel ordonna que nul ne fust Gouuerneur de son pays, ce qui fut depuis estendu aux conseilliers assesseurs & Gouuerneurs des Prouinces, & fut tres-biẽ executé: comme il est encores en Espagne, & en la plus part des villes d'Italie, le Iuge ordinaire est estranger. Il y a quelque temps qu'aux Estats de Poulongne, les Ambassadeurs de Moschouie requirent la mesme chose: mais l'ordonnance de nos Roys a esté tost enseuelio. Et sans cercher les Edicts des Empereurs Romains, ne lisons nous pas dans les memoires de Cesar, que les anciẽs Gaulois, & mesmes ceux d'Autun auoient vne loy inuiolable, qui

effendoit que les Magiſtrats fuſſent continués
lus d'vn an & que deux d'vne famille ne peuſſent
ſtre Magiſtrats, ny Senateurs enſemble, ny l'vn
ant que l'autre qui l'auroit eſté viuroit. Dauanta-
e la choſe qui plus doit eſtre recommandée a tous
ubjects en general, & a chaſcun en particulier, eſt
a conſeruation du bien public. Et quel ſoin, quel
oucy du bien public, peuuẽt auoir ceux qui ny peu-
ent auoir aucune part? comment auront ils ſoin
e ce qui ne leur touche ny pres ny loin? Et ſi quel-
que homme de bien veut dire, faire, & entreprẽdre
quelque choſe pour l'vtilité publicque, eſtant pri-
é qui l'eſcoutera? qui le ſupportera? qui le fauori-
era? les hiſtoires nous apprenent, que preſque tous
es Eſtats populaires ont eſté changes en Monar-
hies, pour auoir donné les charges & commiſſiõs
lus long temps qu'il n'eſtoit beſoin: comme a Piſi-
trate en Athenes, a Phidon en la ville d'Argos, a
Cypſele en Chorinte, a Denys en Syracuſe: a Pane-
e en Leõce, a Phalaris en Ionie: & ſans aller ſi loin
l'ou ſont venus tous les Princes & Seigneurs d'Ita-
alie, ſinon que de la: ainſi que ces iours paſſés nous
'auons faict voir en certaines remonſtrances. Ce
que preuoiant le dictateur Aemilius Mamercus
preſenta requeſte au peuple, qui paſſa en force de
oy par laquelle il fut ordonné que la cenſure deſ-
ors en auant prendroit fin en dix-huict moys, qui
eſtoit Eſtablie pour durer cinq années, & le iour
uiuant il depoſa la dictature ne la voulant conti-
nuer plus d'vn iour, & adiouſta ceſte raiſon, *vt
Sciatis quam mihi diuturna imperia non placeant,*
Et a peu de temps de la, nous liſons que le tribun
Gabinius fut tué en plein Senat par les Senateurs
meſmes (comme nous liſons en Dion) pour auoir
faict decerner a Pompée la cõmiſſion de la guerre

Piraticque pour cinq ans:& rend la raiſon pourquoy il eſt fort dangereux d'octroyer les charges honorables trop long temps, par ce (dit il) que le naturel de l'homme eſt tel, qu'il meſpriſe vn chaſcun, & ne peut viure en ſubject, depuis qu'il a long temps cōmãdé: c'eſt ce que dit Caſſiodore quaſi en meſme ſens, *antiquitas voluit prouinciarum dignitatem annua ſucceſſione reparari, vt nec diutina poteſtate vnus inſoleſceret, et multorũ prouectus gaudia reperirent*. Et peut eſtre que ce fut l'vn des plus grands moyens de cōſeruer l'Eſtat des Aſſyriens & Perſans, qui tous les ans changeoint de Capitaines & Liutenans. Et cependant auiourd'huy nous voyons que les enfans par le moyẽ du droict annuel, ſont maintenus & gardés en la poſſeſſiō des Eſtats de leurs peres, quelle folie ie vous prie le pere peut eſtre ſera meſchãt & ſçauant, & le fils ignorant ſera en ſa place, de ſorte que tous les iours nous tōbons de fiebure en chaud mal, de dire qu'il ne ſera receu s'il eſt ignorant, c'eſt s'abuſer: veu qu'autant en pend a lœil de ceux qui le reçoiuent ayant peut eſtre des enfans de telle Cathegorie, qu'ils veulent pouruoir ſemblablemẽt auant ou apres leur mort. O que les republicques ſont heureuſes quand elles ſont gouuernées par gens de bien, prudens, & ſçauans: car ou la ſapience eſt, la Iuſtice ne s'en peut pas eſloigner, & ainſi il ne s'y peut rien faire d'iniuſte, ny de Tirannie; mais ou l'ignorance eſt, & le deffaut d'experience; ce ne ſont qu'arrogances, audaces, praticques de toutes choſes cōtre tout droit & raiſon (ce qui eſtoit reproché aux Atheniens vn ardent deſir & appetit inſatiable de gain) tout y eſt en deſordre, d'autant que ſi le Iuge ignorant ayme auiourd'huy quelqu'vn il le fauoriſera, mais ſi le lẽdemain il le luy a faict la moindre offenſe, il le con-

dãnera, & ny a aucũ qui ne puisse faire de telles fautes, s'il est ignorãt des loix & des sciẽces, & qu'il ayt ceste opinion d'estre la loy mesme de cela qu'il a puisſance de iuger. Certes le gouuernement de tels Iuges & Magistrats est tres-dãgereux, par ce queils foulẽt les plus nobles & mesprisẽt les vertueux & sçauans, les vns estants poussés d'amour, de haines, d'animosités, ou de quelques affections particulieres, les autres d'esperance, de crainte, d'ambition, ou d'auarice iugent le plus souuent ce qui est inique, & ainsi ils ne sement toute leur vie (comme dit le sage) que peruersité, mais aussi ils doibuent sçauoir qu'ils en moissonneront le tourment, & que la verge de leur indignation prendra fin. Vous aurés donc (Messieurs) assés d'aiffaires aux Estats, si vous voulés apporter vne reformation a la Iustice, que de parler de tels officiers, telle corde merite biẽ d'estre touchée & à besoin d'estre mise en bon ton, vous trouuerrés aſsés en france à qui commettre le maniement des affaires, nous auons encores Dieu merci bon nombre de personnages, doctes & vertueux, nos prouinces, nos villes, vous en fourniront aſsés, Estant chose certaine & sans doubte, que de gens de bien & entiers il ne sçauroit sortir, ny esclorre autre chose que de bõs cõseils & aduis. Nous trouuerrons si nous voulons des Fabrices, des Publicoles, des Curies, des Calatins, des Cecinnates, des Attilles, pour les faire asseoir sur le throsne de la Iustice, & lesquels prefereront tousiours leur particulier au public. Helas bon Dieu! ne sçaurions nous voir vne telle reformation en nostre pauure Frãce, n'õaurs nous iamais cet heur que de voir les Estats non plus venaux. C'est de vous (Messieurs) que despendent telles affaires pour le bien de l'Estat, C'est a vous de remonstrer au Roy les maux

que nous endurõs tous les iours de ce costé la. Vous voyés comment ceux d'auiourd'huy a cause de la cherté de leurs offices, vendent la Iustice, vendent les Republicques, vẽdẽt le sang du pauure peuple, vendent les loix aussi, & cõsequemment ostent les loyers d'honneur, de vertu, sçauoir pieté & de Religion, ouurants en plein iour la porte aux larcins, aux concussions, a l'auarice, Iniustice, ignorance, a l'impiete & a tous vices & ordures. Voila en vn mot que cest que de la pluspart de nos iuges, & desquels Horace a tres-bien sceu dire, *Male verũ examinant omnes corrupti judices*, ie dicts la plus part, car ie ne doubte point qu'il ny en ait encores d'entre eux, qui regrettent de voir telles choses; mais quoy: que peut faire vn petit nombre, entre tant de corrompus, sinon que d'auoir recours a Dieu, & le prier d'auoir pitié de son peuple desolé, affligé, foulé, & ruiné par ceux qui ont l'authorité sur luy, ou bien auctorisent ceux qui commettent telles impietez, sans se soucier du iuste, sans supporter la veufue, l'orphelin, sans reprimer l'insolẽce des vns & des autres, sans guerdonner la vertu & integrité de ceux qui le meritẽt. Ce sont a proprement parler torrens de nature desbordée & accessiue, lesquels apres auoir rompu la leuée d'equité & de bonté, viennent a s'espendre parmy les campagnes, rauager pour vn temps les semences de iustice, atterer ses moissons toutes entieres, jusques à ce que finalement ils se vont perdre & precipiter dans cét abisme espouuentable duquel par Virgile.

tenent media omnia Sylua
Cocitus-que Sinus Labens circonfluit atro.

Par faute de voir bien a l'œil ceste iustice diuine, laquelle auec des yeux en plus grãd nombre Qu'argus, penetre au dedans de leurs pensées profanes,

& àla mienne vollonté que ces gēsla se voulussent vn peu arrester a cōsiderer, qu'elle a esté este iustice si curieusement obseruée par le paganisme, ils ny trouueroient que toute equité & droiture, nous en auons encores leurs loix, lesquelles sont plus diuines qu'humaines. D'auantage, s'ils vouloient s'enquerir ou est ce grand Allexandre ce grand Cesar, ce grand Charlemagne & tant d'autres Roys, ils seront estonnés de se souuenir quels ont esté leurs Estats, ce Lyrique payen a bien chante leur honneur.

Nullus argento color est auaris
Abdite terris inimica Lamnæ
Crispe Salusti nisi temperato
Splendeat vsu.

Qui consistoit principalement en effects charitables, l'vn desquels & le principal estoit d'auoir l'affection vers les pauures, les soustenir, & par aumosnes releuer leurs necessités; ainsi en doibuent vser ceux qui ont auctorité sur vn peuple, escouter la plainte d'vn pauure plustost que celle d'vn riche, cest a dire le preferer sans tant le faire demeurer a leur porte, non tant soubs esperance de gain que pour l'amour de la vertu: imitans en cela Trajan ce grād Empereur Iusticier, lequel est a bō droit loüé des historiens, de ce qu'estant a cheual pour aller a la guerre, il mit pied a terre pour oüir la plainte que luy vouloit faire vne pauure femme. Bel exēple certes pour ceux qui se meslent de gouuerner la iustice, lesquels s'ils veulent faire le semblable, cest a dire s'ils sont amateurs d'equité & zelateurs de Iustice, ils doibuent auoir esperance certaine de ne mourir iamais que pour viure dans le Ciel. Pour conclusion suiuons tous iours la Iustice,

restablissons la comme elle estoit du temps de nos anciens peres, embrassons la, sans en iamais quitter la prise, a l'exemple de ces grands personnages Payens, lesquels bien qu'ils n'eussent le vraye cõnoissance de nostre Dieu: toutesfois il s'est seruy deux, pour faire admirer sa bonté & iustice, par des gens bien versés, & qui ont laissé apres eux vne memoire eternelle de leurs actes vertueux a tout le genre humain faisons eslection de gens suffisans & capables, soit en exemple de bonne vie pour l'administrer: n'allons point cercher ceux qui n'ont que la bourse en la main & rien autre chose pour leur dõner des charges, afin de se faire bonneter, craindre sans raison, & exercer toutes sortes d'impietés, mais ceux là tant seulement *Quorum Spectata et nobilitata virtus non solum natura coroborata, sed etiam disciplina putabatur*, & lors ce sera la vraye guerison de l'Estat, ny ayant rien plus necessaire en ce monde, que de bons officiers doüés de science & sagesse, afin de bien conduire & ordonner la vie humaine a sa propre & heureuse fin, & lesquels seront curieux de rapporter tout leur soin & industrie, pour la conduicte d'icelle, au bien & vtillité publicque, afin d'en remporter aussi pour eux mesmes, vne loüange, gloire, & reputaiton immortelle.

FIN.





